



# Rapport d'activité

## Exercice 2019

C.P.P.G. – Caisse Publique de Prêts sur Gages  
Genève

---

Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève  
Rue Adrien-Lachenal 6, 1207 Genève

[www.gages.ch](http://www.gages.ch)

Correspondance : CPPG, Case postale 3097, 1211 Genève 3

## Sommaire

Mot de la présidente .....	page 3
Mot du directeur .....	page 4
Présentation des activités 2019 .....	page 5
<i>Octroi des prêts</i> .....	<i>page 5</i>
<i>Nouveaux clients</i> .....	<i>page 6</i>
<i>Vente aux enchères</i> .....	<i>page 6</i>
<i>Bonis restitués</i> ... ..	<i>page 7</i>
<i>Faits marquants</i> .....	<i>page 7</i>
Comptes de l'exercice 2019 .....	page 8
<i>Bilan au 31 décembre 2019</i> .....	<i>page 8</i>
<i>Comptes de résultats</i> .....	<i>page 9</i>
<i>Organisation de la CPPG</i> .....	<i>page 10</i>
Statistiques .....	page 13

## **Message de la Présidente**

En 2019, les hasards de la vie ont conduit au renouvellement complet de l'équipe qui œuvre jour après jour au fonctionnement de notre institution.

Néanmoins, la Caisse publique de prêts sur gages a su remplir sa mission au quotidien avec professionnalisme et générosité. Le service fourni aux bénéficiaires s'est poursuivi sans accroc et malgré la nécessaire formation du personnel engagé, qui occasionne toujours une surcharge de travail à l'interne.

Grâce à la forte implication des personnes recrutées, dès leur entrée en fonction, la transition s'est déroulée au mieux. J'aimerais ici leur réitérer, non seulement mes vœux de bienvenue, mais également mes chaleureux remerciements.

Nous avons relevé ce défi et il ne fait aucun doute que nous en rencontrerons d'autres.

Comme elle s'y emploie depuis 147 années, la Caisse publique de prêts sur gages continue sa nécessaire activité en s'adaptant à tous les contextes, le regard tourné vers l'avenir.

**Lorella Bertani**  
*Présidente*  
*du Conseil d'administration*

## **Message du Directeur**

### ***2019, année de transition***

La Caisse publique de prêts sur gages aura vécu d'importants changements au cours de l'année 2019.

Un nouveau programme informatique de gestion des prêts et des clients, élément central pour notre activité, a été mis en exploitation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a été développé sur mesure pour notre structure par un mandataire informatique externe, en collaboration avec l'équipe de la CPPG. Une fois réglés les quelques défauts de jeunesse inévitables dans ce genre de processus, le nouveau programme donne satisfaction, même si des ajustements restent à faire au long de l'exploitation.

Les ressources humaines ont aussi connu des changements. Plusieurs départs ont conduit à des recrutements, si bien que l'équipe a été intégralement renouvelée par rapport à l'an dernier dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019. J'adresse ici mes meilleurs vœux de continuation aux anciens collaborateurs et les remercie chaleureusement pour le passage de témoin, ainsi que pour tout le travail effectué au sein de la CPPG.

Enfin, une modernisation de l'image de la CPPG a été entreprise avec la création d'un logo, que vous pouvez voir en une de ce rapport d'activité. Jusqu'ici, la CPPG n'avait pas d'identité visuelle.

Pour ma part, je suis heureux de pouvoir continuer l'histoire de la CPPG, dans un esprit de continuité tout en modernisant et améliorant progressivement ce qui peut l'être.

**Dominique Tinguely**  
*Directeur*

## Présentation des activités de l'exercice 2019

### Octroi de prêts

Toute personne majeure, domiciliée légalement sur le territoire suisse, peut se présenter aux guichets avec un objet de valeur, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non un prêt est prise immédiatement. Pour les objets de grandes valeurs ou particulier, ils peuvent être pris en consignation un jour ou deux pour demander un avis d'expert extérieur ou réaliser des recherches approfondies sur leurs provenances et leurs propriétés.

<b>Statistique sur les prêts accordés</b>				
<b>Montant des prêts</b>	<b>2018</b>		<b>2019</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Valeur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur</b>
jusqu'à 250 francs	764	106'580	750	106'860
251 à 500 francs	660	247'720	686	256'640
501 à 1'000 francs	638	473'700	585	432'420
1'001 à 5'000 francs	785	1'707'870	780	1'694'850
5'001 à 10'000 francs	57	384'700	71	532'270
10'001 à 20'000 francs	10	125'050	16	242'000
20'001 à 30'000 francs	3	79'500	2	49'000
plus de 30'000 francs	2	95'000	2	100'000
<b>Total</b>	<b>2'919</b>	<b>3'220'120</b>	<b>2'892</b>	<b>3'414'040</b>

De manière générale, les montants sont stables entre 2018 et 2019.

Pour les prêts supérieurs à 10'000 francs, la variation dépend des besoins de trésorerie de quelques personnes et est donc aléatoire.

### **Nouveaux clients**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
434	379	430	442	419	384	365	351	378

Une légère augmentation de nouveaux clients en 2019. La nécessité d'augmenter la notoriété de la CPPG est une réalité qu'il faudra empoigner en collaboration avec le Département des finances et l'aval de la Magistrate de tutelle.

### Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou non retirés sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont, de manière générale, préalablement avisés par deux courriers de la vente et des conséquences de la situation.

Placées sous le ministère d'un huissier judiciaire, une seule vente aux enchères a été organisée le 11 mai 2019.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
	<b>3 ventes</b>	<b>2 ventes</b>	<b>2 ventes</b>	<b>2 ventes</b>	<b>2 ventes</b>	<b>2 ventes</b>	<b>1 vente</b>
Nombre de lots vendus	448	339	319	429	470	414	191
Produits	372'170	285'704	178'830	350'500	392'025	301'145	160'290

Le produit des ventes permet le remboursement des prêts, le paiement des intérêts et des frais dus, une commission de 10% est prélevée sur le vendeur, le solde éventuel, appelé boni de vente, étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans.

Les ventes constituent également des recettes de l'établissement grâce aux commissions de vente prélevées. Le montant perçu en 2018 est de CHF 69'258.-- contre CHF 94'543.-- en 2017.

### Bonis restitués

Les ayant-droits des bonis sont avisés systématiquement de leur avoir, après la vente des objets.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bonis restitués</b>	295	155	134	131	100	177	102
<b>Montant</b>	274'319	194'728	123'805	103'709	97'867	166'391	108'269
<b>Solde au 31.12</b>	599'400	460'778	267'513	135'487	212'245	169'738	105'173

# Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

<b>A C T I F</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b><u>Actif circulant</u></b>			
Liquidités	196'685.34	84'286.92	59'808.94
Prêts sur gages	7'022'854.53	6'815'023.75	6'655'212.91
Provisions sur pertes	-1'020'122.00	-980'522.00	-896'842.00
Autres créances à court terme	0	1'414.40	9'001.10
<b>Total actif circulant</b>	<b>6'199'417.87</b>	<b>5'920'203.07</b>	<b>5'827'183.95</b>
<b><u>Actif immobilisé</u></b>			
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Immeuble	750'000.00	782'000.00	814'000.00
Transformations	166'480.00	181'615.00	196'750.00
Mobilier	1.00	1.00	1.00
Installations fixes	1.00	397'00	2'499.00
Equipement informatique	14'667.00	16'294.00	17'921.00
	<b>931'149.00</b>	<b>980'307.00</b>	<b>1'031'171.00</b>
<u>Immobilisation incorporelles</u>			
Programmes informatiques	70'154.60	87'582.60	108'852.60
	<b>70'154.60</b>	<b>87'582.60</b>	<b>108'852.60</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1'001'303.60</b>	<b>1'067'889.60</b>	<b>1'140'023.60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7'200'721.47</b>	<b>6'988'092.67</b>	<b>6'967'207.55</b>
<b>P A S S I F</b>			
<b><u>Capitaux étrangers à court terme</u></b>			
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Bonis non périmés	105'173.50	169'738.85	212'245.20
Avance Etat de Genève	952'094.35	891'754.80	1'446'051.65
Crédit suisse – Avances à terme fixe	800'000.00	600'000.00	0.00
Autres dettes à court terme	6'537.85	10'566.85	13'009.15
Compte de régularisation et provisions	104 933.90	755.00	0.00
	<b>1'968'739.60</b>	<b>1'672'815.50</b>	<b>1'671'306.00</b>
<u>Passifs de régularisations</u>			
Passifs transitoires	61'726.60	14'468.15	38'576.20
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>2'030'466.20</b>	<b>1'687'283.65</b>	<b>1'709'882.20</b>
<b><u>Capitaux étrangers à moyen terme</u></b>			
<u>Dettes à moyen terme portant intérêt</u>			
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00	1'400'000.00
<b>Total capitaux étrangers à moyen terme</b>	<b>1'400'000.00</b>	<b>1'400'000.00</b>	<b>1'400'000.00</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>3'430'466.20</b>	<b>3'087'283.65</b>	<b>3'109'882.20</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale issue du bénéfice	2'230'000.00	2'186'600.00	2'056'000.00
Réserves spéciales issue du bénéfice	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	809.02	725.35	641.41
Bénéfice de l'exercice	-130'553.75	43'483.67	130'683.45
<b>Total capitaux propres</b>	<b>3'770'255.27</b>	<b>3'900'809.02</b>	<b>3'857'325.35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7'200'721.47</b>	<b>6'988'092.67</b>	<b>6 967 207.55</b>



## Comptes de résultats

<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Droits fixes	201'166.60	183'875.40	185'373.90
Intérêts	394'845.45	505'571.19	493'900.22
Recettes des ventes	35'650.65	69'258.05	94'543.05
Autres produits sur prêts	35'761.10	77'405.88	79'671.82
Autres recettes d'exploitation	292.00	12'877.07	19'018.16
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>667'715.80</b>	<b>848'987.59</b>	<b>872'507.15</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges sur prêts	13'020.70	23'162.00	22'617.25
Frais de personnel	428'284.85	451'931.25	458'014.10
Frais du Conseil d'administration	50'713.85	53'103.45	50'314.80
Autres charges d'exploitation	113'877.35	142'569.57	123'354.65
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>605'896.75</b>	<b>670'766.26</b>	<b>654'300.90</b>
<b>Résultat avant amortissement, charges et produits financiers</b>	<b>61'819.05</b>	<b>178'221.32</b>	<b>218'206.25</b>
<b>Amortissements</b>			
	<b>66'846.00</b>	<b>51'614.00</b>	<b>51'614.70</b>
<b>Charges et produits financiers</b>			
Intérêts actifs	0.00	0.00	0.00
Intérêts passifs	46'975.65	41'578.50	37'541.00
<b>Total des charges et produits financiers</b>	<b>46'975.65</b>	<b>41'578.50</b>	<b>37'541.00</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-52'002.60</b>	<b>85'028.82</b>	<b>129'050.55</b>
<b>Charges et produits hors exploitation</b>			
Recettes parkings	25'434.65	23'398.40	23'333.20
Bonis périmés	5'797.95	18'713.75	21'369.55
<b>Total des charges et produits hors exploitation</b>	<b>31'232.60</b>	<b>42'112.15</b>	<b>44'702.75</b>
<b>Résultat avant charges et produits exceptionnels</b>	<b>-20'770.00</b>	<b>127'140.97</b>	<b>173'753.30</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>			
Recettes extraordinaires (FINMA)	39'313.55	0.00	0.00
Charges extraordinaires (CPEG)	-85'418.00	0.00	0.00
Provisions pertes sur débiteurs	-39'600.00	-83'680.00	-44'880.00
Variation de charges exercices antérieurs	-24'079.30	-22.70	-1'810.15
<b>Total des charges et produits exceptionnels</b>	<b>-109'783.75</b>	<b>-83'657.30</b>	<b>-43'069.85</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>-130'553.75</b>	<b>43'483.67</b>	<b>130'683.45</b>

## Organisation de la CPPG

### 1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est un organisme indépendant placé sous le contrôle du Conseil d'Etat de Genève et bénéficiant de la garantie de l'Etat de Genève.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (recueil systématique genevois D 2.10), ainsi que par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) du 22 septembre 2017, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018).

Ces lois sont complétées par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des directives internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration.

### 2. Conseil d'administration

Le mandat des membres du Conseil d'administration a été reconduit, conformément à la LOIDP. La nouvelle législature a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et se terminera le 30 novembre 2023.

Le Conseil d'administration de la CPPG compte 9 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

<b>Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2018)</b>		<b>En fonction depuis</b>
Présidente	Mme Lorella Bertani **	1 <sup>er</sup> juin 2014
Vice-président	M. Gregory von Niederhäusern (PLR)	14 avril 2011
Secrétaire	Mme Christine Tomassi (PDC)	1 <sup>er</sup> juin 2014
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **	22 août 2006
Membres	Mme Glenna Baillon Lopez (PS)	1 <sup>er</sup> décembre 2016
	M. Jean-David Christinat (EàG)	1 <sup>er</sup> décembre 2018
	M. Peter Loosli (Les Verts)	1 <sup>er</sup> décembre 2018
	M. Francisco Valentin (MCG)	1 <sup>er</sup> décembre 2018
	M. Olivier Nahum (UDC)	1 <sup>er</sup> juin 2016

\*\* nommés par le Conseil d'Etat

La Présidente, le Vice-président, la Secrétaire et l'Administrateur-délégué se réunissent en tant que Bureau de l'établissement pour préparer les dossiers présentés au Conseil d'administration et gérer les cas particuliers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), les administrateurs doivent être enregistrés auprès de l'ARIF.

### 3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2018, l'effectif du personnel, direction incluse, est de

- 4 postes à 80%
- soit 3,2 ETP
- composé de 50% de femmes et 50% d'hommes.

En 2019, le personnel historique de la Caisse a été entièrement renouvelé suite à un départ et des mouvements de personnels. Un nouveau Directeur est entré en fonction en avril 2019 et une nouvelle équipe entre septembre et octobre 2019. Le défi de continuer la bonne gestion de la CPPG avec une équipe totalement nouvelle est grand.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Pour les jours d'exposition et celui de la vente aux enchères, l'effectif est renforcé par deux aides.

### 4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2019, les conditions étaient les suivantes :

Prêts ne dépassant pas CHF 250.- en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de CHF 251.- à CHF 500.-	5% l'an
Prêts de plus de CHF 500.-	7 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou frais fixe) pour les prêts supérieurs à CHF 250.-	6,0 %, unique

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée.

### 5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « FID Expert SA » à Lausanne. Cet organe remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. SIG Fiduciaire SA a effectué cet audit en août 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

## **6. Obligations légales**

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA,
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistrés auprès de la FINMA.

Les responsables LBA et LIPAD sont le Directeur de l'établissement.

## **7. Caisse de pension**

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG),

Au 31 décembre 2019, quatre actifs (deux hommes et deux femmes) étaient assurés.

## **8. Transactions avec l'Etat de Genève**

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Le montant disponible est d'un million selon un nouveau contrat établi en 2018, des augmentations temporaires renouvelables sont possibles.

Outre la garantie prévue à l'article 1 de la Loi sur la Caisse publique de prêts sur gages, l'Etat de Genève garantit à concurrence d'un montant maximum d'un million de francs en qualité de caution simple au sens de l'article 495 du Code des obligations, pour le paiement des sommes dues au Credit suisse.

## **9. Analyse des risques**

Le tableau des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour et revu lors de séances du Conseil d'administration.

## **10. Approbation des comptes**

Les comptes 2018 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2019 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

## **11. Autres informations relatives à la situation financière**

### Procédures judiciaires en cours

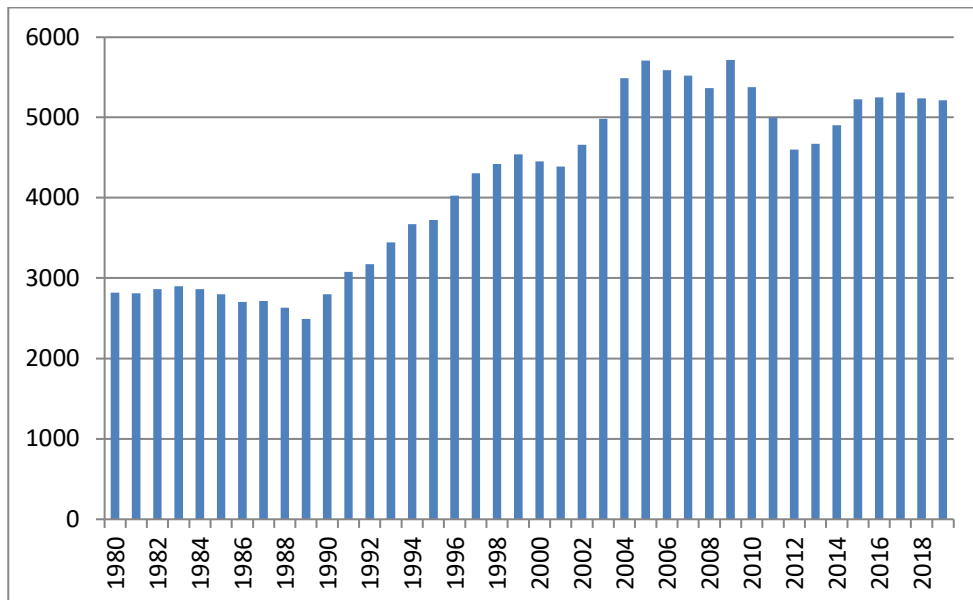
Hormis des séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients (faillite personnelle, succession répudiée, etc.). Une procédure judiciaire est en cours : Une des parties revendique une partie des gages et a engagé une procédure. La CPPG encoure un risque financier limité en raison de son droit de gage préférentiel. Néanmoins, compte tenu de la longueur d'une procédure (plus de 10 ans), le risque financier a été entièrement provisionné, en conformité avec les règles comptables en la matière.

## Statistiques

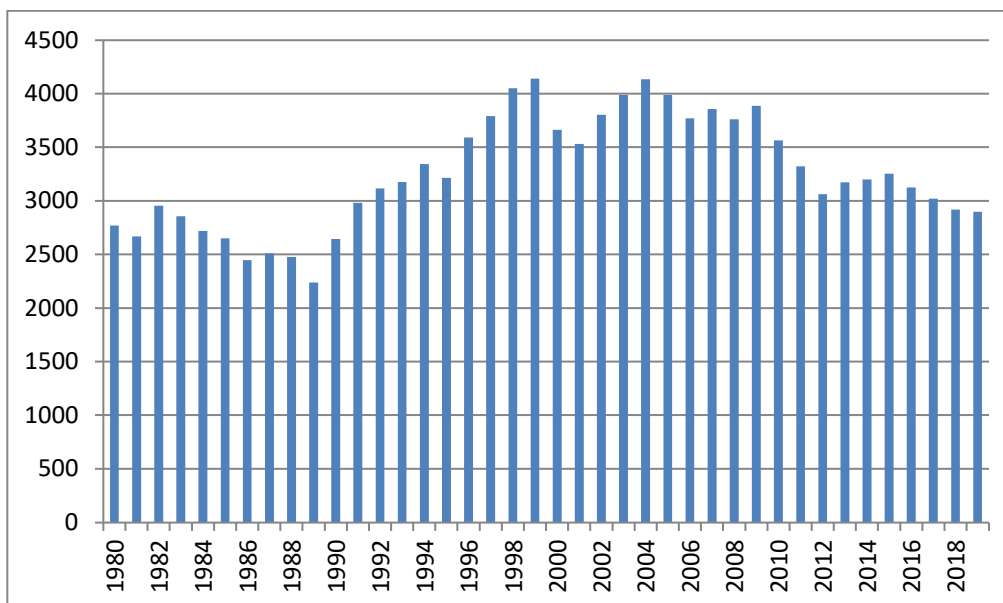
### Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
2019	Jusqu'à CHF 250	5% CHF 251 à CHF 500	7,5 % dès CHF 501
2011 – 2018	Jusqu'à CHF 250	5% CHF 251 à CHF 500	8,5 % dès CHF 501
1995 – 2010	Jusqu'à CHF 200	5% CGF 201 à CHF 500	8,5 % dès CHF 501
1990 – 1994	Jusqu'à CHF 100	5% CHF 101 à CHF 500	9,5 % dès CHF 501
1980 – 1993	Jusqu'à CHF 100	4,5 % CHF 101 à CHF 500	8,5 % CHF 501
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

### Nombre de prêts en cours au 31 décembre (1980-2019)



### Nombre de prêts octroyés (1980-2019)



**En 2019 : 2897 prêts octroyés (752 inf. à 250.- et 2'145 avec intérêt)**

### Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2019	198	CHF 160'290	CHF 32'560
2018	417	CHF 301'145	CHF 39'489
2017	470	CHF 392'025	CHF 87'740
2016	345	CHF 350'500	CHF 43'388
2015	319	CHF 178'830	CHF 28'586
2014	339	CHF 285'705	CHF 39'268
2013	448	CHF 379'170	CHF106'420
2012	615	CHF 423'235	CHF127'369
2011	597	CHF 424'975	CHF213'973
2010	600	CHF 459'070	CHF200'199
2009	681	CHF 471'715	CHF217'530
2008	674	CHF 497'365	CHF167'741